

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

83.173

Objet

TRAVAUX DECONCENTRES
PROGRAMME 1984 - C.E.S.
EMILE ZOLA, Remplacement de
chauffière.

DATE DE CONVOCATION

16 Novembre 1983

DATE D'AFFICHAGE

16 Novembre 1983

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 29

Nombre de votants 33

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

UNANIMITE

ST X

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

2 DEC 1983

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT TROIS

le VINGT TROIS NOVEMBRE

à 20 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur DE LIPKOWSKI Député-Maire

Etaient présents : MM. DE LIPKOWSKI-MM. FABER-TAP-BOUTET-LE GUEUT-BUSSEREAU-DAUZIDOU-BENOIT Adjoints
MM. BARBAT-BERTHOME-Mme BUCHET-MM. CANDAU-COUNIL-Mme DE GAYE-Mlle DEVIGNE-Mmes EPAGNEAU-GAUDIN MM. GAVEN-GEOFFROY-Mmes JEAN-LAPAYE
MM. LACOTTE-LAPERCHE-MARCONI-MONNARD-PAPEAU-REVOLAT-ROUDOT-THOMAS
Conseillers municipaux.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. MOST par Madame EPAGNEAU

Mme FONTAN par M. MONNARD

M. POUMAILLOUX par M. GAVEN

Mme RAILLAT par M. BOUTET

Absents : MM.

M ademoiselle DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Par lettre en date du 29 Juin 1982, M. le Maire de ROYAN précisait que :

"Dans le cadre du programme 1983 des travaux déconcentrés, une priorité toute particulière serait accordée aux travaux de restructuration et de modernisation du réseau de chauffage du C.E.S. ZOLA. Dans le cas d'une attribution du subvention, la Ville s'engage à financer les travaux ci-dessus indiqués."

Or à ce jour, aucune réponse favorable n'a été donnée. De ce fait, il a été nécessaire de maintenir l'installation actuelle dans le meilleur état possible de fonctionnement et la nouvelle saison de chauffe a débuté avec le matériel existant.

Dès les premiers jours de fonctionnement de cette nouvelle période de chauffage, des désordres sont apparus :

- Une des trois chaudières ne peut plus assurer un fonctionnement normal;

- Un des brûleurs est également vétuste et défectueux.

De ce fait, l'ensemble des bâtiments du Collège Emile ZOLA se trouve chauffé par deux chaudières dont la capacité s'avère insuffisante pour maintenir une température constante à l'ensemble des locaux.

C'est pourquoi, la Ville de ROYAN a décidé de faire entreprendre de toute urgence les travaux de remplacement d'une chaudière dont la capacité couvrira la moitié de l'ensemble de l'installation. Ainsi la maintenance du chauffage sera assurée sans interruption.

Il sera nécessaire de financer cette opération dont le montant est de l'ordre de 100.000 Frs.

Toutefois, il sera sollicité de M. l'Inspecteur de l'Académie une dérogation tout à fait exceptionnelle pour l'obtention d'une subvention pour que les travaux soient déjà engagés.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu l'urgence des travaux à entreprendre,

Vu la nécessité d'assurer du chauffage dans l'ensemble du Collège Emile ZOLA.

DECIDE :

- de financer les travaux de remplacement d'une chaudière pour un montant de l'ordre de CENT MILLE FRANCS (100.000 Frs) au C.E.S. Emile ZOLA,
- de solliciter de M. l'Inspecteur d'Académie l'octroi d'une subvention au taux le plus élevé et à titre exceptionnel à valoir sur "le programme des travaux déconcentrés 1984".
- d'imputer la dépense correspondante aux travaux estimée à CENT MILLE FRANCS (100.000 Frs) sur le Chapitre 903.2 Article 232.17 du Budget primitif, exercice 1984.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents,

POUR EXTRAIT CONFORME

Pr le Député-Maire,

L'Adjoint Délégué

